

Le camion des pompiers tués était défectueux



Photo : Franck Fernandes

Le camion des pompiers de Puget-Ville, un « Man » de 14 tonnes, avait fait un plongeon de plus de 100 m pour se disloquer au fond d'un ravin. L'expertise judiciaire a mis en avant une défaillance dans le système de direction.

On vient d'apprendre que l'enquête sur le terrible accident qui, le 15 août 2006 à La Garde-Freinet, avait coûté la vie à trois sapeurs-pompiers de Puget-Ville, a débouché sur la mise en examen d'un officier des pompiers du Var.

L'information judiciaire ouverte à l'époque par le parquet de Draguignan, pour homicides et blessures involontaires, a mis en évidence une cause technique, qui pourrait entraîner une responsabilité pénale dans la hiérarchie des pompiers. Une défaillance technique du camion aurait été connue avant l'accident et il aurait été possible d'éviter le drame en y remédiant.

Des faits en apparence inexplicables

Le jour des faits, sur le CD 558 entre La Garde-Freinet et Le Cannet-des-Maures, un convoi de camions de pompiers rentrait de mission en fin de matinée, après avoir combattu le feu à Ramatuelle. Dans la descente, sur cette route sinueuse, l'un des camions, un CCFM de 4 000 litres, a brusquement quitté la chaussée sans raison apparente. Il a fait une chute de plus de 100 m dans un ravin, où il s'est disloqué.

Trois pompiers du corps de Puget-Ville avaient trouvé la mort dans ce drame. François Gillet, 47 ans, et Alain Abad, 42 ans, avaient été tués sur le coup. Jonathan Vella, 21 ans, était décédé pendant son évacuation par hélicoptère vers l'hôpital Sainte-Anne à Toulon. Seul Nicolas Ferrarini, 20 ans, avait survécu à ses blessures. Assoupi à l'arrière du camion, il n'avait cependant rien vu des circonstances de l'accident.

Celui-ci semblait inexplicable, la route ne présentant pas à cet endroit un profil particulièrement dangereux. L'enquête de gendarmerie avait établi que le camion avait d'abord mordu sur le bas-côté droit de la route, avant d'être déséquilibré et de tomber dans le ravin situé à gauche.

Le conducteur, Alain Abad, avait suivi les deux formations nécessaires pour la conduite de ce modèle de camion « Man » de 14 tonnes, qui était en service depuis deux ans dans le Var.

Les expertises médico-légale et toxicologique avaient d'autre part démontré qu'il ne se trouvait pas sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants, ni de médicaments. Il n'avait pas davantage été victime d'un malaise, ni d'un accident cardiaque.

Les camions avaient été rappelés

En revanche, l'expertise judiciaire technique qui a suivi a conclu, parmi les causes possibles de l'accident, à un problème dans la direction du camion. Un problème qui avait été identifié par le constructeur « Man », lequel avait préconisé un rappel technique des camions fournis au Service départemental d'incendie et de secours du Var (Sdis). Ce rappel concernait la colonne de direction, pour une vingtaine de camions du même modèle.

Un courrier simple, puis un recommandé avaient été adressés à cet effet par le constructeur au Sdis en début d'été. Il semble que le concessionnaire, contacté dans ce but, n'ait pas été en mesure d'assurer à bref délai l'intervention technique requise. Il aurait alors été décidé de surseoir jusqu'à la fin de l'été, quand la pression liée aux incendies de forêt serait un peu retombée.

C'est, semble-t-il, cette décision de maintenir en service ces camions qui a entraîné la mise en examen des qualités de l'officier du Sdis responsable du matériel roulant.

G. D.